

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Martre, tenue le 9 janvier 2023 à 19.h00, à la salle du conseil au 9, ave du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire  
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère  
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère  
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller  
Monsieur Marc-André Diné, conseiller  
Monsieur Alphonse Dion, D.G. par intérim

Absence : Madame la conseillère Guylaine Marin

### **VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et M. Alphonse Dion, directeur général par intérim agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

## **Séance ordinaire du 9 janvier 2023**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022
5. Résolution pour signature de documents clicSÉCUR
6. Résolution d'engagement de la Municipalité envers le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH)
7. Résolution pour entériné le salaire de l'employé municipal
8. Résolution pour accepter les États financiers préparés pa la firme RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON
9. Résolution pour déterminer la date de l'élection partielle
10. Résolution projet en coopération intermunicipale – Poste de direction générale et secrétariat - MAMH
11. Résolution pour accepter l'annulation des intérêts sur compte de taxe
12. Résolution pour paiement de fournisseurs
13. Résolution pour déterminer les dates des séances du conseil
14. Demande de dérogation

15. Offre d'achat de terrain matricule 9651 33 8858 00 0000
16. Résolution pour la vente de terrain appartenant à la Municipalité
17. Correspondance
- 18 Période de questions
- 19 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022

**RÉSOLUTION : 2023-01-01 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION À clicSÉQUR**

Considérant qu'une demande est faite pour la nomination d'un nouveau responsable des services électroniques soit M. Alphonse Dion et de révoquer le nom de Mme Manon Trépanier

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER REMY-RICHARD LECLERC ÉTÉ UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

Monsieur le maire, Sohier Yves, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaire à l'inscription à clicSÉQUR.

**RÉSOLUTION : 2023-02-02 – RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉPONDRE AUX DEMANDES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALE ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une aide financière dans son projet d'eau potable et que ses rapports financiers 2018 à 2021 ne sont pas déposés, le ministère exige des engagements de sa part.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU ;

Que la Municipalité collabore avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ses représentants, répondre à toute demande de leur part et effectue tous les suivis requis par ceux-ci, jusqu'à ce que tous les rapports financiers de la Municipalité aient été déposés en séance du conseil et transmis au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation, conformément à la loi;

Que la municipalité autorise le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ses représentants à faire tous les suivis qu'ils estiment requis auprès de l'auditeur de la Municipalité de La Martre et autorise celui-ci à répondre à leurs questions;

Que l'administration municipale adopte, de concert avec son auditeur, un calendrier détaillé de la production des rapports financiers manquants, en transmette copie au ministère des Affaires municipale et de l'habitation et le mettre en œuvre;

Que la Municipalité complète la production de toutes redditions de compte, notamment les rapports financiers et comparatifs, et prenne toutes les mesures nécessaires pour respecter les échéances légales et normes en vigueur;

Que la Municipalité accepte de considérer toute recommandation du ministère des Affaires municipale et de L'Habitation relative a la gestion administrative ou financière de la Municipalité.

**RÉSOLUTION : 2023-01-03 – RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA HAUSSE DE SALAIRE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPALE**

Considérant que l'employé a reçu 0.40\$ d'augmentation en trois (3) ans et qu'il a du rattrape salariale à faire, consent une augmentation de salaire de **12.75%**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMNT RÉSOLU d'entériné la hausse de salaire de 20.40\$/heure à 23.00\$/heure a compter du 01 janvier 2023 à l'employé municipal M. Yves Marin.

**RÉSOLUTION : 2023-01-04 – RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2017 DÉPOSÉS PAR LA FIRME RAYMOND,CHABOT,GRANT, THORNTON.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER REMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepté les États financiers de l'année 2017, tel que déposé par la firme comptable RAYMOND, **CHABOT, GRANT, THORNTON**

**RÉSOLUTION : 2023-01-05 – RESOLUTION ÉLECTION PARTIELLE POUR REMPLACER LA CONSEILLÈRE DÉMISSIONNAIRE MADAME VALÉRIE ALLARD**

Considérant la démission de la conseillère VALÉRIE ALLARD en août 2022, il doit y avoir une élection.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU de fixer la date de l'Élection partielle au dimanche le 12 mars 2023

**RÉSOLUTION : 2023-01-06 – RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UN PROJET EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MARSOUI POUR COMBLER UN POSTE DE DIRECTION ET UN DE SECRÉTARIAT**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a un programme d'aide financière pour des projets

intermunicipaux **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ -VOLET 4-SOUTIEN À LA VITALITÉ ET À LA CCOPÉRATION INTERMUNICIPALE;**

CONSIDÉRANT QUE ces postes dans les deux municipalités sont comblés par intérim;

CONSIDÉRANT les difficultés à trouver du personnel qualifié, une ressource comme le **MAMH** est un ajout important;

IL EST PROPOSÉ PA MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU poursuite les démarches conjointement avec la municipalité de MARSOUI et à déposer une demande d'aide financière pour combler ces deux postes.

**RÉSOLUTION : 2023-01-07 – RÉSOLUTION POUR ANNULER LES INTÉRÊTS SUR COMPTES DE TAXES**

Considérant qu'il y a eu des erreurs dans les envois des comptes de taxes en 2022, changement d'adresse signalé et non corrigé.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la demande d'annulation des intérêts pour l'année 2022 dans le numéro de matricule 0352 54 2280 00 0000 ( **77.24\$**) et 9751 67 6218 00 0000 ( **31.76\$**)

**RÉSOLUTION : 2023-01-08 – RÉSOLUTION POUR PAIEMENT COMPTES FOURNISSEURS**

IL PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire le paiement de comptes à payer.

**RÉSOLUTION : 2023-01-09 – ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

IL PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER REMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE adopte le calendrier 2023 des séances du conseil de la Municipalité de La Martre comme suit :

Lundi 9 Janvier	Lundi 3 Juillet
Lundi 6 Février	Lundi 7 Août
Lundi 6 Mars	Mardi 4 septembre
Lundi 3 Avril	Lundi 2 Octobre
Lundi 1 <sup>e</sup> Mai	Lundi 6 Novembre
Lundi 5 Juin	Lundi 4 Décembre

**DÉROGATION :**

Suivi à faire en février

**RÉSOLUTION : 2023-01-10 – ADOPTION OU REFUS D'UNE OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE MATRICULE 9651 33 8858 00 0000**

La Municipalité de La Martre a reçu une offre d'achat de Monsieur Paul Marin pour le terrain ci-haut mentionné au montant de **4 500. \$**

Considérant que la Municipalité de La Martre a acquis le dit terrain de M. Marin et qu'une clause dans la transaction antérieure stipule que si la Municipalité de La Martre se départi de celui-ci, elle doit en premier lieu l'offrir à M. Marin.

IL PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTARND LEMAY ET UNANIMEMENT RÉSOLU de refuser l'offre d'achat et qu'elle offre à M. Marin comme premier acheteur le terrain à la valeur de l'évaluation actuelle soit : **9 100\$.**

**RÉSOLUTION : 2023-01-11 – MISE EN VENTE D'AUTRES TERRAINS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE.**

IL PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX que la Municipalité de La Martre mette en vente le terrain situé du côté ouest (suroit) de la municipalité

Aucunes questions venant de l'assemblée

IL PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER REMY-RICHARD LECLERC que l'assemblée soit levée.

---

Yves Sohier  
Maire

---

Alphonse Dion  
directeur général par intérim.